

Assurance Voyage – Diaspora Santé Smartandgo

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Al Firdaws Group (AFG) - Diaspora Santé - Entreprise d'assurance française - Intermédiaire en assurance
immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 15005128

De quel type d'assistance s'agit-il ?

Assurance voyage vers l'Afrique



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ **Frais médicaux et hospitalisation à l'étranger :**
Hospitalisation, chirurgie, honoraires médicaux et produits pharmaceutiques prescrits par le médecin traitant. Une franchise de 50 EUROS est applicable par sinistre, uniquement pour les patients externes
- ✓ **Transport ou rapatriement en cas de Maladie ou Lésion non préexistante :**
En fonction de l'évaluation médicale de la gravité de l'état de l'assuré : transfert dans un établissement de soins adapté ou rapatriement dans son pays de résidence habituel.
- ✓ **Soins dentaires d'urgence :**
Limitée au traitement de la douleur, des infections et à l'extraction de la ou les dents affectées.
- ✓ **Rapatriement d'un membre de la famille voyageant avec l'assuré :**
Si l'assuré est hospitalisé pendant plus de dix jours, ou en cas de décès, prise en charge du coût du rapatriement d'un membre de la famille immédiate accompagnant au moment de l'évènement.
- ✓ **Voyage d'un Membre de la famille immédiate :**
Si l'assuré est hospitalisé pendant plus de cinq jours, prise en charge du transport d'un membre de la famille immédiate, jusqu'au lieu d'hospitalisation, frais d'hébergement et voyage de retour.
- ✓ **Retour d'urgence au domicile suite au décès d'un parent proche :**
Si décès d'un proche pendant un voyage de l'assuré, prise en charge du coût du voyage vers le pays habituel de résidence.
- ✓ **Transport ou rapatriement du bénéficiaire décédé :**
En cas de décès de l'Assuré, prise en charge des frais de transport du corps jusqu'au lieu de l'enterrement, de l'incinération ou des funérailles dans son pays habituel de résidence.
- ✓ **PRESTATIONS D'ASSISTANCE PERSONNELLE**
Livraison de médicaments. Transmission de messages urgents. Avance de fonds (sur présentation des justificatifs)
- ✓ **BAGAGES**
Indemnité pour perte de bagages enregistrés, pour livraison retardée des bagages enregistrés
- ✓ **PERTES ET RETARDS**
Indemnité pour départ retardé d'un vol, pour perte à l'étranger de passeport, permis de conduire ou carte d'identité nationale
- ✓ **PRESTATIONS DE RESPONSABILITE CIVILE**
Avance de caution, Responsabilité civile personnelle, Défense juridique



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Rapatriement en cas de décès survenus suite à un suicide.
- ✗ Paiement des frais d'enterrement, d'incinération ou de funérailles.
- ✗ Les services organisés par l'assuré pour son propre compte, sans en avoir informé la Société d'assistance ou sans avoir obtenu son consentement préalable, sauf en cas d'extrême urgence.
- ✗ Les services d'assistance ou les services médicaux qui ne sont pas nécessaires médicalement et toute affection élective et/ou non urgente, ainsi que ses complications.
- ✗ Les traitements de rééducation.
- ✗ Les prothèses, le matériel orthopédique et le matériel d'ostéosynthèse, ainsi que les lunettes.
- ✗ L'assistance ou l'indemnisation pour des événements qui se sont produits pendant un voyage qui avait commencé dans n'importe laquelle des circonstances suivantes : avant l'entrée en vigueur de la présente assurance / avec l'intention de recevoir un traitement médical / après le diagnostic d'une maladie terminale / sans autorisation médicale préalable, alors que l'Assuré avait été sous traitement ou sous contrôle médical pendant les douze mois précédant le début du voyage.
- ✗ Les frais encourus une fois que l'Assuré est retourné dans son pays habituel de résidence, ceux qui sont encourus au-delà du champ d'application des garanties de l'assurance et, en tout cas, après que les dates du voyage objet du contrat sont passées ou après le passage de 92 jours à compter du début du voyage, nonobstant les dispositions des Clauses additionnelles ou des Conditions particulières ou spéciales.
- ✗ Tous services médicaux reçus sous forme de prestations non hospitalières
- ✗ Tous les frais afférents aux traitements dentaires, aux prothèses dentaires et aux traitements orthodontiques.
- ✗ Les services qui n'exigent pas de suivi continu de la part de personnel médical spécialisé
- ✗ Les articles de confort et de convenance personnels
- ✗ Les services médicaux qui ne sont pas fournis par des prestataires de services médicaux agréés, abstraction faite des services médicaux fournis dans le cadre d'une urgence médicale.
- ✗ Les traitements et services résultant d'activités dangereuses, Cf conditions générales

- * Les frais attachés aux examens auditifs, aux corrections de la vision, aux dispositifs prothésiques ou aux appareils d'aide auditive et visuelle.

- * Les fournitures destinées au traitement des patients (à l'exclusion des fournitures requises du fait des services médicaux fournis pendant une urgence médicale).

- * Tous les services et traitements médicaux en vue de la fertilisation in vitro, le transport d'embryons, le transport d'ovules et de spermatozoïdes masculins.

- * Les traitements et services liés à l'hépatite virale et aux complications associées à celle-ci, excepté le traitement et les services liés à l'hépatite A.

- * L'évacuation médicale par voie aérienne ou terrestre, sauf en cas d'urgence ; les services de transport non autorisés

- * Les services médicaux et frais associés en vue des transplantations d'organes et de tissus, que la personne assurée soit donneur ou receveur.

- * Tout test ou traitement non prescrit par un docteur.

- * Les services de diagnostic et de traitement pour les complications des maladies exclues.



Où suis-je couvert (e) ?

Séjour à destination du pays africain choisi à la souscription



Durée maximum du séjour ?

Multivoyage avec couverture jusqu'à 92 jours consécutifs par voyage.



Age limite maximum ?

Age maximal de souscription : 70 ans.



Quand effectuer le paiement ?

L'intégralité du paiement de la prime d'assurance doit être fait avant la prise d'effet du contrat conformément à la loi.



Combien de voyages ?

Vous voyagez autant que vous le souhaitez durant la durée des 12 mois du contrat.



INFORMATION POUR DEMANDER L'ASSISTANCE

Dès la survenance d'un évènement susceptible d'être couvert par n'importe laquelle des garanties décrites ci-dessus, le bénéficiaire ou toute personne agissant à sa place devra contacter dans tous les cas, aussi vite que possible, la Centrale d'alarme indiquée ci-dessous, qui est joignable et disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

LIGNES GÉNÉRALES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE 24 HEURES /24 ET 7 JOURS/7

N° DE TELEPHONE D'ASSISTANCE	LANGUES	PRODUITS
+ 33 4 37 37 28 98	Français	Tous les produits
+ 44 845 217 13 79	Anglais	

Lorsque vous appelez notre numéro d'urgence, soyez prêt(e) à fournir : le numéro du passeport / le numéro de la police d'assistance. / le nom complet de la personne en difficulté et du principal assuré / les causes de l'appel. / l'endroit où l'assuré(e) se trouve (hôtel/ville/adresse/n°de téléphone).

- Pour tous les dossiers de prise en charge directe : afrcosiam@mapfre.com
- Pour tous les dossiers de remboursement ou compensation : refund@mapfre.com

DIASPORA SANTE - SMARTANDGO	
Zone de couverture : pays choisi à la souscription	
RESUMÉ DES GARANTIES	LIMITES EN EUROS
Assistance médicale et d'urgence	
Frais médicaux et hospitalisation à l'étranger	10 000 Franchise 50
Transport ou rapatriement en cas de Maladie ou Lésion	10 000
Soins dentaires d'urgence	200 Franchise 50
Transport ou rapatriement du bénéficiaire décédé	2500
Rapatriement d'un membre de la famille voyageant avec l'assuré	1 000
Retour d'urgence au domicile suite au décès d'un parent proche	1 500
Voyage d'un membre de la famille immédiate	50/jour - max 850
Services d'assistance personnelle	
Livraison de médicaments	Frais réels
Transmission de messages Urgents	Frais réels
Avance de fonds	1.500
Transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation (Franchise de 100km à partir du lieu du décès)	100% des frais réels (Limite : 3.300€)
Bagages	
Indemnité pour perte de bagages enregistrés.	500
Indemnité pour livraison retardée des bagages enregistrés	200
Localisation et acheminement des effets personnels	Couvert
Prestations de Responsabilité Civile	
Avance de caution	5 000
Défense juridique	3 000
Pertes et Retards	
Indemnité pour départ retardé d'un vol	250
Perte à l'étranger de passeport, permis de conduire, carte d'identité	200